



RESULTAT DU VOTE
Présents ou représentés : 30
Voix favorables : 30
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 14/03/2023

DELIBERATION
n° CA 2023 - 46

***Compte rendu des décisions prises par le président
en application des délégations consenties par le conseil d'administration
(Direction des Ressources Humaines)***

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, notamment l'article 14 des statuts annexés,

Vu la délibération du conseil d'administration du 10 janvier 2023 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article unique :

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, prend acte des décisions dont la liste est annexée à la présente délibération.



Le président du conseil d'administration,


Hugues KENFACK

CONSEIL D'ADMINISTRATION - Séance du 06/10/2020
DELIBERATION n° CA 2023 - 46
Compte rendu des décisions prises par Mme la Présidente
en application des délégations consenties par le Conseil d'Administration
(Direction des Ressources Humaines)

Date de la décision ou de la signature du contrat	Matière	Numéro du centre financier	Objet
30/11/2022	Autres contrats, conventions, accords		Convention l'Université Toulouse Capitole et l'Université Jean-Jaurès (heures d'enseignement Mme CABEE Caroline - MCF)
11/01/2023			Convention INP Purpan (heures d'enseignement M. DELBRUEL Benoit enseignant titulaire)